Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 35 (1955)
Heft: 9

Artikel: L'horlogerie franc-comtoise
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888150

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'horlogerie franc-comtoise

Chacun sait que l'industrie horlogère est l'une des principales industries de la région à laquelle nous consacrons ce numéro spécial et tout particulièrement du département du Doubs. Notre Chambre de commerce vient de publier une étude sur ***« Le marché français de la montre »*** *dont nous extrayons le texte suivant :*

HISTORIQUE

A la Cathédrale de Beauvais revient l'honneur d'abriter la plus ancienne horloge mécanique de France. Commandée par le chanoine Etienne « le Musicien », elle date de 1324, tandis que dix ans plus tôt Philippe le Bel avait créé sa célèbre horloge à poids.

Sous Charles V (milieu du XIVe siècle) l'industrie horlogère prend une première expansion et le sage Valois fait installer des « machines horaires » dans toutes les résidences royales.

Le ressort fait son apparition au siècle suivant et permet de fabriquer des horloges portatives dont les dimensions vont en se réduisant.

A l'aube de la Renaissance, un essor horloger particulièrement net se dessine dans plusieurs pays d'Europe. La France est à l'avant-garde de cette évolution — Blois, avec ses deux cents maîtres-horlogers, est le centre européen de la montre — jusqu'au moment où les conséquences de la Réforme portent un coup sensible à son industrie horlogère. La révocation de l'Édit de Nantes (1685) suscite un vaste exode des horlogers français, exode dont Genève, puis le Jura suisse sont les principaux bénéficiaires.

Un siècle plus tard, la répression antirévolutionnaire chasse de Genève l'horloger Mégevand qui vient s'installer à Besançon avec quatre-vingts de ses compatriotes.

Au XIXe, l'horlogerie française est concentrée dans les zones où nous la trouvons aujourd'hui, c'est-à-dire en Franche-Comté, en Haute-Savoie et dans la région parisienne. Besançon se taille la première place : en 1867, 98 % des montres entièrement fabriquées en France sont fournies par l'industrie bisontine.

Au début de ce siècle, on assiste à un mouvement de régression. De 227.000 en 1890, le nombre des montres exportées tombe à 78.000 en 1912. La période de l'entre-deux-guerres n'améliore guère la situation, mais celle-ci subit de gros changements dès la fin du deuxième conflit mondial. En effet, bien que pendant toute la guerre la Suisse se soit efforcée d'aider l'horlogerie française par la fourniture d'ébauches et de pièces détachées, celle-ci s'est néanmoins vue contrainte de développer ses fabrications propres en quantité et en qualité. On estime que la production est passée de l'avant-guerre à aujourd'hui de 2.600.000 à 4.000.000 de montres environ.

LOCALISATION DES ENTREPRISES

L'industrie horlogère française est répartie principalement dans trois départements : le premier est celui du Doubs, voisin du Jura suisse, le deuxième la Haute-Savoie, et enfin le département de la Seine.

La région du Doubs

Le département du Doubs groupe environ 70 % des effectifs de l'industrie française de la montre, soit 430 entreprises et 5.600 salariés environ (chiffres cités par Viviane Isambert-Jamati dans son livre : « L'industrie horlogère dans la région de Besançon », Paris, Presses Universitaires de France, 1955).

C'est à Besançon que se trouve concentrée la majorité des entreprises, au total plus de cent, dont quatre manufactures et soixante-dix établissages. Les fabricants de pièces pour habillage (boîtes, cadrans, bracelets, aiguilles) occupent de longue date une position favorable, mais c'est dans le domaine des pièces pour le mouvement que les progrès les plus manifestes ont été enregistrés. L'industrie des spiraux, ressorts, pierres, pignons, antichocs, rouages, est en plein développement.

Morteau vient après Besançon avec une cinquantaine d'établisseurs et un certain nombre de fabricants de pièces pour décolletage, nous y rencontrons également trois manufactures.

Citons enfin Villers-le-Lac avec deux manufactures, une quarantaine d'établissages ainsi que deux fabriques d'ébauches. Charquemont, Maîche, groupent également diverses entreprises : fabrication de pièces détachées, d'ébauches, outillage, viroles, pitons...

LES ENTREPRISES ET LEURS ACTIVITÉS

Ainsi que le déclare M. Gaston Liébeaux (« L'horlogerie dans le monde » : Economie Contemporaine, novembre-décembre 1950, p. 13 et suivantes) :

« L'industrie de la montre, ou « Horlogerie de petit volume », est caractérisée essentiellement par une structure horizontale poussée à l'extrême. Aucune maison, en effet, ne fabrique la totalité des parties constitutives d'une montre, chacune d'elles étant au contraire spécialisée pour un genre de pièces. Les unes fabriquent des ébauches, d'autres des pignons, d'autres des vis, etc., soit près de quarante spécialités différentes pour l'ensemble de la corporation.

« Pourquoi cette structure générale? Pourquoi ces exceptions? L'importance de l'outillage dans la fabrication de la montre en fournit l'explication essentielle. Selon M. A. Donat, qui fait autorité en matière technique et d'organisation horlogère, le rapport du prix de l'outillage au prix de la pièce exécutée est tel qu'une usine doit produire annuellement un million de montres au moins pour prétendre obtenir des prix de revient acceptables en fabriquant toutes ses pièces ; or, une telle production n'est guère atteinte que par trois, ou peut-être quatre, maisons dans le monde (Suisse, États-Unis) !

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Spécialité de Porte - Échappements

Appareils — Mécanique et Décolletage de Haute Précision — Baromètre

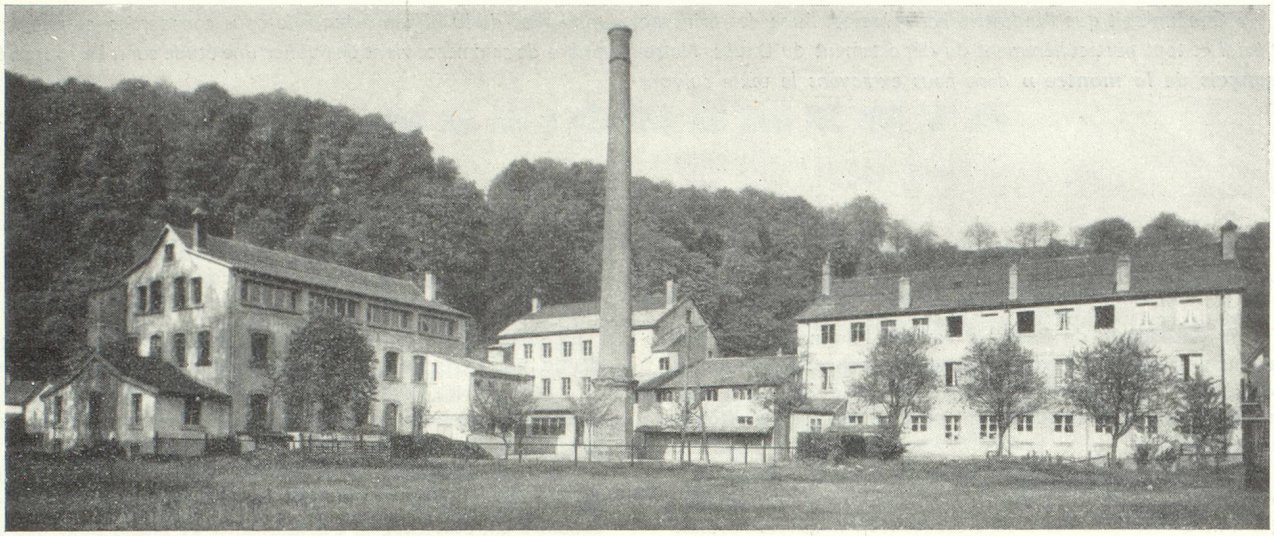

Frédéric L'ÉPÉE & Cie

S. A. R. L. au Capital de 40.000.000 de francs
Maison fondée en 1839

SAINTE-SUZANNE (Doubs) — Tél. **2-54** Montbéliard

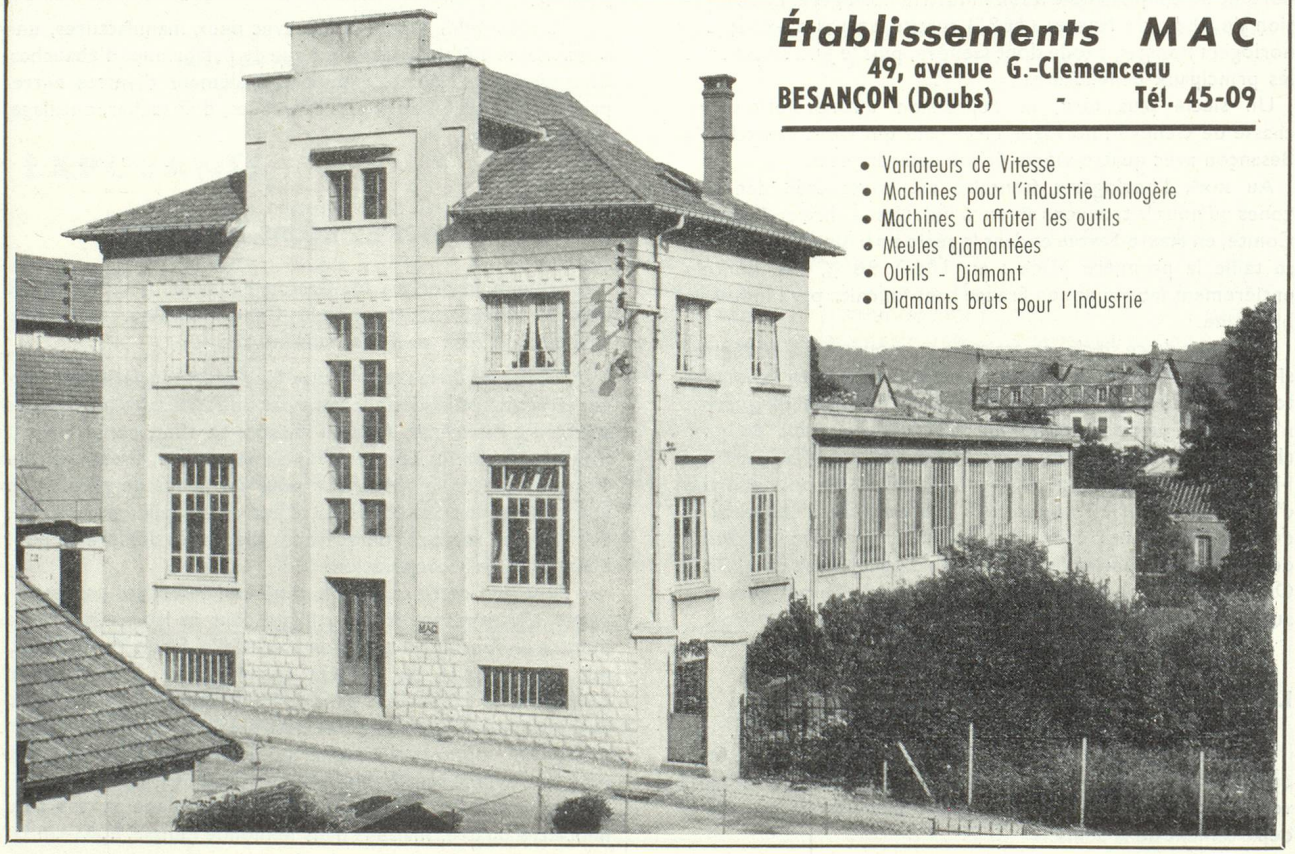

Établissements MAC

49, avenue G.-Clemenceau
BESANÇON (Doubs) - Tél. 45-09

- Variateurs de Vitesse
- Machines pour l'industrie horlogère
- Machines à affûter les outils
- Meules diamantées
- Outils - Diamant
- Diamants bruts pour l'Industrie

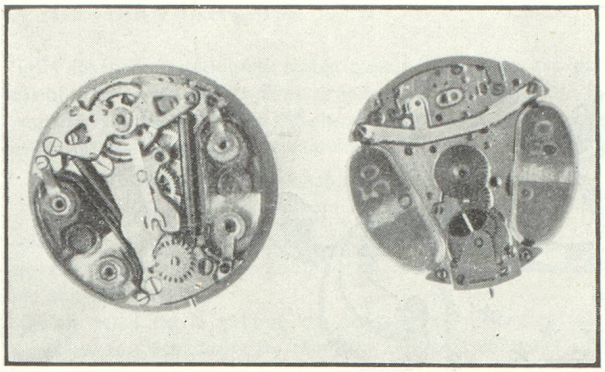

Une création française : la montre " Electronic LIP ".

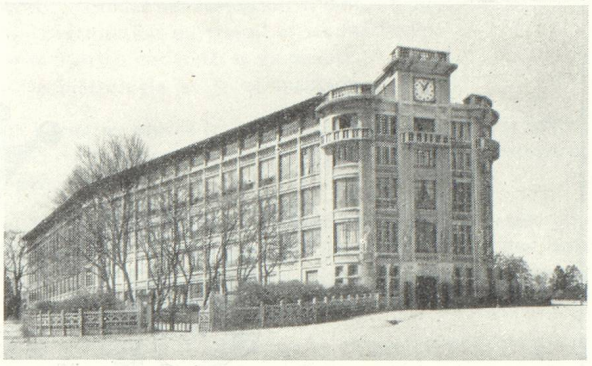

L'Ecole Nationale d'Horlogerie de Besançon.

« C'est, d'ailleurs, la raison pour laquelle l'existence de centres de fabrication est un phénomène propre aux pays traditionnellement horlogers, car la concentration géographique n'est elle-même qu'une conséquence directe de la structure horizontale. »

L'industrie française de la montre se répartit en trois champs d'action :

1° Les fabriques de pièces détachées : ébauches, décolletage, fourniture pour ébauches, tiges garnies, visserie, roues, pignons, pierres, ressorts, échappement, balanciers et autres pièces de l'organe réglant, boîtes, cadrans, aiguilles. Les fabricants sont au nombre de 250.

2° Les « termineurs » ou « établisseurs » qui procèdent au montage des montres à partir de pièces détachées achetées ailleurs. Il y en a environ 350.

3° Les manufactures de montres, qui font elles-mêmes leurs ébauches, ou du moins la majeure partie de celles-ci. On compte en France une dizaine d'entreprises de ce type.

A l'heure actuelle, l'industrie de la montre occupe environ 8.000 personnes : 5.000 pour la fabrication d'ébauches et pièces détachées, 3.000 chez les établisseurs et dans les manufactures. 5.000 personnes sont employées au surplus à la fabrication de « gros volume ».

On ne peut qu'être frappé par le nombre élevé des entreprises qui sont plus de six cents. Les milieux horlogers déplorent vivement cet état de choses qui, ainsi que nous le verrons plus loin exerce une fâcheuse influence sur le marché. Il est caractéristique à cet égard que les 360 établissages et manufactures de France produisent moins de quatre millions de montres par an, alors que les 515 établissages et manufactures suisses assurent une production annuelle de plus de trente millions de montres.

Une telle multiplicité d'entreprises peut à la rigueur s'admettre dans le domaine des pièces détachées, étant donné la grande spécialisation, mais il n'en va pas de même pour les établisseurs. Beaucoup d'entre eux n'atteignent même pas une production de 1.000 montres par mois. Leurs prix de revient s'en ressentent, d'autant plus que certains frais généraux sont incompressibles.

	Quantité d'entreprises	Pourcentage d'entreprises	Pourcentage d'ouvriers
Plus de 500 salariés	1	0,2	17
100-500 salariés	6	1,3	25
21-100 salariés	une vingtaine	5	20
1- 20 salariés	environ 400	93	38

Le tableau ci-dessus donne, d'après l'ouvrage déjà cité de Viviane Isambert-Jamati, la répartition des entreprises d'horlogerie du département du Doubs.

Mesurant les inconvénients de cet éparpillement des moyens et des énergies, les éléments les plus actifs du Doubs et de Haute-Savoie préconisent un regroupement des entreprises. Pareille évolution ne peut se faire en un jour, mais il est vraisemblable que, dans les années à venir, le nombre des entreprises diminuera.

RAPPORTS FRANCO-SUISSES

Malgré l'inégalité de leurs productions respectives, les milieux horlogers français et suisses connurent longtemps une certaine interdépendance. La France exportait en Suisse des assortiments cylindre, des balanciers, des roues d'ancre. De leur côté, les Suisses fournissaient aux horlogers français des pierres, des assortiments ancre, des ébauches et de nombreuses autres pièces.

Durant l'entre-deux-guerres les Suisses peu à peu s'affranchirent des importations françaises et se mirent à fabriquer eux-mêmes les pièces qu'ils faisaient venir jusqu'alors du Doubs et de Savoie. Quant à l'industrie française elle était avant 1939 largement tributaire de la production helvétique : il lui aurait été difficile de fabriquer une montre avec des pièces exclusivement françaises.

Si l'on tient compte de l'évolution des prix depuis la guerre on constate que le volume des exportations suisses n'a pas augmenté. Par contre l'écart entre ce volume et celui des exportations françaises n'a cessé de s'accroître.

Avant la guerre, la France importait environ 1.500.000 ébauches par année (moyenne 1937-38 : 1.514.682) pour une production globale de l'ordre de 2.000.000 de montres ancre. En 1954, le nombre des ébauches suisses importées est tombé à 490.896 pièces pour une production d'environ 3.500.000 montres ancre, la production française d'ébauches s'étant développée dans l'intervalle.

Nous avons vu que pendant la deuxième guerre mondiale l'industrie horlogère française s'est trouvée contrainte de développer sa production, d'entreprendre des fabrications nouvelles (notamment de pierres) et de pousser énergiquement la production jusqu'alors insuffisance de pièces telles que les tiges de remontoir, les pignons, les vis, les boîtes.

Cet effort, encore stimulé par la conjoncture très favorable des premières années de l'après-guerre, permet aujourd'hui à l'industrie horlogère française de s'acheminer vers l'indépendance.

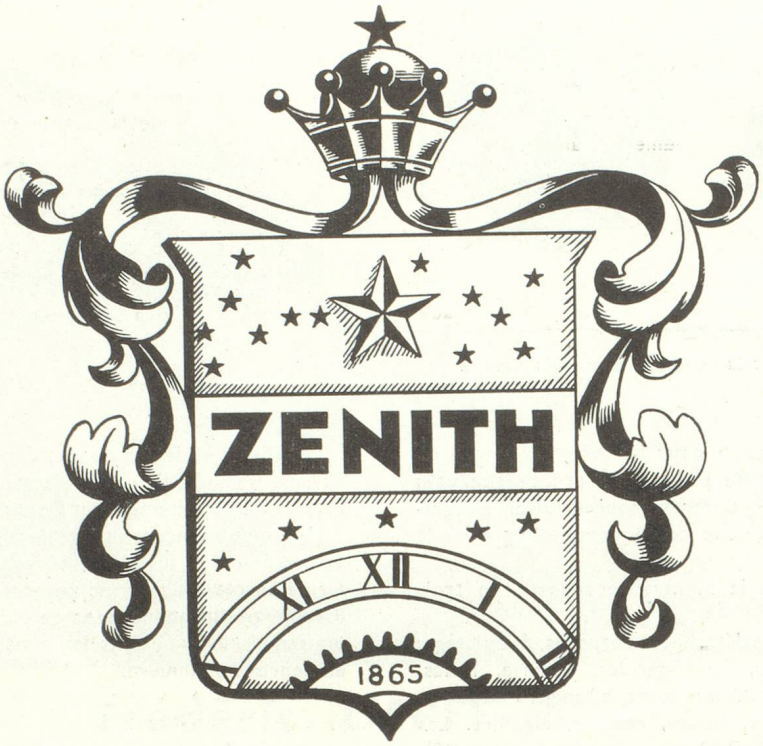

UN GRAND NOM DANS L'HORLOGERIE

FABRIQUE DE BOITES DE MONTRES

MÉTAUX PRÉCIEUX
PLAQUÉ OR LAMINÉ
ACIER INOXYDABLE
BOITES ÉTANCHES
QUALITÉ TRÈS SOIGNÉE

Les Fils d'Edgar ALBER

André & Marcel ALBER

FRÈRES

11, Rue de la Grette - **BESANÇON** (Doubs)

TÉLÉPHONE 44.83 R. C. Besançon 9985 B Rép. Producteurs Doubs n° 34 C. C. P. Dijon 732.22

LA MONTRE FRANÇAISE

En l'absence de données statistiques, il ne nous est pas possible d'avancer des chiffres précis, mais il semble que la production totale peut être raisonnablement évaluée à un peu moins de quatre millions de montres par an :

— 3.500.000 montres à échappement à ancre;
— 500.000 montres Roskopf.

Ne sont pas comprises dans ces estimations les montres qui comportent des mouvements importés et qui ont été emboîtées sur place.

Qu'en est-il de la gamme de production? Il est certain qu'elle va en s'étendant; les modèles, des plus courants aux plus complexes, sont représentés sur le marché.

La variété des modèles est cependant moins étendue qu'en Suisse.

Ces dernières années, les horlogers français ont fait un gros effort en vue d'améliorer la qualité de leurs montres. Ainsi que le relevait la revue « L'Économie » dans son n° 486 du 31 mars 1955, elle a porté ses efforts dans trois directions principales :

— **la formation professionnelle :** employant surtout de la main-d'œuvre spécialisée, l'industrie française a poursuivi l'action entreprise depuis longtemps pour développer la formation professionnelle en s'appuyant sur les quatre écoles nationales qui préparent aux carrières de l'horlogerie (Besançon, Morez, Cluses, Lyon);

— **la modernisation du matériel :** une importante action a été poursuivie pour moderniser le matériel; elle a été facilitée par la création d'une Caisse de caution mutuelle;

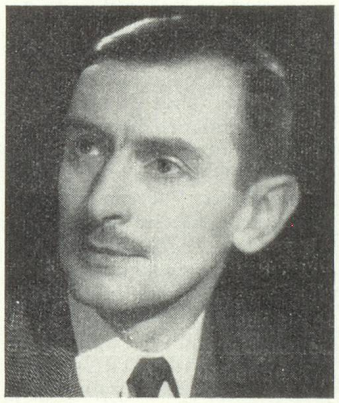

M. André Donat, directeur général du Cétéhor.

— **la recherche technique :** le « Cétéhor », Centre technique de l'industrie horlogère, établissement d'utilité publique régi par la loi du 22 juillet 1948, « a pour objet de promouvoir le progrès des techniques et de participer à l'amélioration de la productivité et de la qualité, ainsi qu'à la garantie de cette dernière dans les diverses branches de l'industrie horlogère ». A cet effet :

a) Il exécute dans ses propres laboratoires ou ateliers expérimentaux, ou fait exécuter dans d'autres laboratoires ou ateliers expérimentaux officiels ou privés, les études, recherches, essais et autres travaux scientifiques ou techniques intéressant :

— le tracé des appareils d'horlogerie,
— les matières premières et produits utilisés,
— les machines et l'outillage,
— les procédés de fabrication et de contrôle,
— l'organisation du travail et les méthodes,
— la fixation des critères de qualité,
— la métrologie et la normalisation.

b) Il met en œuvre les moyens propres à la vérification et à la certification de la qualité des productions horlogères en général.

c) Il rassemble et met à la disposition des intéressés une documentation technique qu'il diffuse, quand il y a lieu, soit en collaborant à des revues techniques, soit par la publication de brochures, de circulaires ou de bulletins d'information.

d) Il collabore à la formation et au perfectionnement des cadres et de la main-d'œuvre professionnelle.

e) Il assure la liaison, sur le plan technique, entre les diverses catégories de producteurs et d'utilisateurs appartenant tant à l'industrie horlogère qu'aux industries françaises et étrangères qui sont, pour elle, des fournisseurs ou des clients; il assure aussi la liaison avec les autres centres techniques industriels et les organismes de recherches de science pure ou appliquée.

f) Il entreprend ou favorise la création de laboratoires et d'ateliers expérimentaux et, d'une manière générale, il s'intéresse à toutes initiatives se rapportant directement ou indirectement à son objet; éventuellement, il les oriente, les coordonne et les soutient, soit en leur apportant son patronage et sa collaboration, soit en leur accordant une aide matérielle.

En vertu d'un avis publié au Journal officiel du 19 mai 1953, les montres et les mouvements avec échappement à ancre, classés sous les positions douanières françaises 1896 A et B, et 1904 sont à nouveau soumis à l'exportation à la formalité de la licence 02 afin de permettre au Cétéhor d'en contrôler la qualité. De mai 1953 à avril 1954 seules les demandes d'exportation vers les États-Unis et le Canada faisaient l'objet d'un contrôle et étaient transmises à cet effet par l'Office des changes au service de la mécanique de précision de la Direction des industries mécaniques et électriques du Ministère de l'industrie et du commerce. Les demandes d'exportation à destination des autres pays étaient délivrées automatiquement par l'Office des changes. En avril 1954, ce contrôle a été étendu aux exportations vers l'U. R. S. S., la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'Allemagne orientale et la Hongrie, puis en novembre 1954 aux exportations vers la Grande-Bretagne, l'U. E. B. L., les Pays-Bas, le Danemark, la Suède, la Norvège et la Finlande.

CONCLUSION

Nous avons vu que les montres françaises et suisses sont, par leur essence même et à part quelques exceptions, des produits dissemblables qui s'adressent à une clientèle différente et qui, de ce fait, ne se concurrencent pas directement.

Il apparaît donc que le différend qui divise les horlogers français et suisses est une fausse querelle, et que chacun a le plus grand intérêt à la voir prendre fin.

Il devrait donc être possible de négliger ce qui divise nos deux industries et stérilise leurs efforts et de s'attacher à résoudre en commun les problèmes essentiels qui s'offrent à elles : la conquête de nouveaux débouchés dans la métropole et outre-mer, l'organisation du marché intérieur et de certains marchés d'exportation, le développement d'un réel effort de propagande pour les montres en général.